

ACCORDS DE BON VOISINAGE

AGRICULTURE

« Pour une cohabitation durable et sereine sur les territoires agricoles »

ENTRE :

- La Chambre d'Agriculture du Vaucluse
- La FDSEA de Vaucluse
- Les Jeunes Agriculteurs de Vaucluse
- Association des maires de Vaucluse
- Conseil Départemental de Vaucluse
- Syndicats viticoles (*préciser la liste*)
- MSA Alpes Vaucluse
- Autres OPA
- Associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs

Sous le haut patronage du Préfet de Vaucluse

SOMMAIRE

Avant-propos	p 3
Tableau des principaux travaux agricoles	p 4
Objectifs des Accords	p 5
Les engagements des signataires	p 6
Conclusion	p 8
Signatures	p 8

ANNEXES : Les engagements par thématiques

Fiche 1. Pour l'utilisation des produits phytosanitaires	P 10
Fiche 2. Pour l'utilisation des matières fertilisantes	P 12
Fiche 3. Pour le bruit et les odeurs	P 13
Fiche 4. Pour le brûlage des déchets verts	P 14
Fiche 5. Le respect des récoltes, de la propriété et du travail des agriculteurs	p 15
Fiche 6. L'utilisation des routes et chemins publics	P 16
Fiche 7. L'eau	p 17
Fiche 8. Définitions	p 18

PROJET

AVANT-PROPOS

Dans le département du Vaucluse, les activités agricoles représentent un poids économique et culturel important, notamment par l'espace qu'elles occupent et par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elles génèrent. Les agriculteurs sont aussi créateurs de paysages. Ils ont une grande utilité dans les enjeux de demain car ils sont des acteurs majeurs de la biodiversité et permettent une bonne gestion de l'eau.

Nos territoires attirent chaque année de nouveaux habitants et touristes qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie.

Mais, ces mêmes territoires sont avant tout le support d'activités agricoles dépendantes de la nature, de la météorologie et du vivant.

C'est un espace à vivre pour tous, où chacun doit pouvoir trouver sa place. C'est pourquoi, il est important de prévenir les conflits de voisinage entre résidents, usagers et exploitants.

Présentation de l'agriculture du Vaucluse en quelques chiffres

Le territoire du Vaucluse compte 357 472 ha. La surface utilisée par l'agriculture est de 119 729 ha, soit 33 % de la surface totale du département.

Le Vaucluse, c'est avant tout une agriculture très diversifiée, à l'origine de paysages variés et aux multiples couleurs, senteurs et saveurs.

Les exploitants du Vaucluse produisent principalement de la vigne (vigne de cuve et raisin de table) mais ils offrent également une grande diversité d'autres produits :

- Vigne = 46% de la surface agricole utile du département (SAU)
- Arboriculture = 8% de la SAU (cerises, abricots, pommes, poires, pêches, olives,...)
- Plantes Aromatiques et médicinales = 5% de la SAU (lavande, lavandin, sauge...)
- Grandes Cultures = 17% de la SAU (blé, orge, avoine, épeautre, pois chiches,...)
- Légumes frais = 4% de la SAU (tomates, courgettes, courges, melon, fraises, salades, carottes, asperges, ail,...)
- Elevages ovins et caprins (27 166 ovins et une surface fourragère (STH incluse) qui représente 12% de la SAU)
- Autres = 8% de la SAU (pépinières, cultures de semences, jachères,..)



64% des exploitations du Vaucluse bénéficient de signes d'identification de la qualité et de l'origine. 17% de la surface agricole utile du département (SAU) est engagée en Bio (18 994 ha) et 3208 exploitations produisent une AOP viticole.

La majorité des exploitations Vauclusiennes sont de petites et moyennes exploitations par la taille (46% des exploitations ont entre 10 et 50ha et 44% ont entre 2,5 et 10 ha) mais elles ont une dimension économique importante (40% des exploitations ont un Produit Brut Standard de plus de 100 000 euros) et sont une source d'emplois (3100 CDI et 30 300 salariés).

Les agriculteurs du Vaucluse, en plus de nourrir la population, assurent donc la beauté et la renommée du territoire.

Tableau des principaux travaux agricoles selon les saisons

Pour pouvoir récolter leurs productions et avoir de bons produits à vendre, les exploitants ont la nécessité de travailler toute l'année dans leurs parcelles et ce même les weekends, les vacances et parfois la nuit. Selon les productions, certains moments dans l'année demandent un travail dans les parcelles plus intensif et donc de potentiels désagréments pour le voisinage (bruit, poussières, passage d'engins agricoles fréquents...). Cela ne concerne que quelques périodes de l'année et il est important de connaître ces travaux pour comprendre leur utilité et cohabiter avec.

Vivre à la campagne, c'est vivre au rythme des saisons et des activités agricoles. Les terres agricoles sont avant tout nourricières pour la population, un outil de travail pour les exploitants mais aussi un lieu de vie pour les personnes qui y habitent. Comprendre le travail agricole et ses éventuels désagréments est important pour bien vivre ensemble.

L'activité agricole au cours de l'année

PROJET

Objectifs des Accords

Dans un souci du « bien vivre ensemble », les présents accords visent à favoriser le dialogue entre les habitants, les usagers, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux d'aménagement du territoire, de cohabitation, de partage et de protection du territoire.

L'objectif des Accords est aussi de formaliser l'engagement de l'ensemble des signataires et de satisfaire à l'article 83 de la loi EGALIM en formalisant, dans sa fiche 1 sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Les signataires des Accords s'engagent à respecter, à faire respecter et à promouvoir sur leurs territoires, l'intégralité des engagements et objectifs listés dans les fiches annexées aux présents accords. L'utilité de ces accords ne sera avérée que s'ils sont connus du plus grand nombre. Les signataires s'engagent donc à animer et à faire vivre ces Accords notamment en menant des actions de promotion des différentes fiches et des actions de sensibilisation des publics amenés à résider, travailler et utiliser les zones agricoles.

Les signataires s'engagent à se réunir au moins une fois par an afin de faire le point sur les actions menées et les résultats obtenus.

Les signataires

PROJET

Les engagements des signataires

➤ Mes engagements en tant qu'agriculteur

- *Je travaille selon les pratiques conformes à la réglementation et mesures inscrites dans la présente charte.*
- *Je m'engage à améliorer mes pratiques au fur et à mesure de l'évolution du matériel et à chaque fois que les conditions agro-pédo-climatiques le permettent.*
- *Je tends vers des pratiques environnementales plus vertueuses (Bio, HVE, Label ou autres signes de qualité). [paragraphe à développer en fonction des nouveaux textes]*
- *Je suis à l'écoute et reste bienveillant à l'égard des particuliers qui ne connaissent pas la réalité de mon travail, qui ignorent les contraintes et se font une image souvent faussée de mon métier*
- *Je fais en sorte d'intéresser mes voisins à mon activité pour mieux faire comprendre mon travail et mes projets. Je n'hésite pas à leur proposer de visiter mon exploitation si je vois qu'ils sont intéressés.*

➤ Mes engagements en tant qu'usager de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)

- *Je me renseigne sur la proximité des activités agricoles avant de m'installer à la campagne. Je n'hésite pas à me renseigner auprès de la mairie et à rencontrer mes voisins agriculteurs. Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux vivre ensemble.*
- *Je connais ou cherche à toujours mieux comprendre les atouts et contraintes de l'activité agricole lorsque je décide de m'installer à proximité.*
- *En venant m'installer en milieu rural, je m'adapte aux réalités de l'activité agricole et adopte une attitude bienveillante à l'égard des agriculteurs présents sur mon territoire.*

➤ Mes engagements en tant que représentant de collectivité

- *J'informe factuellement les nouveaux résidents de ma commune sur l'existence de la charte sur le bon voisinage.*
- *Je travaille à résoudre les conflits de voisinages et à trouver des dénouements amiables.*
- *Pour prévenir les conflits, je veille à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture.*
- *Avant toute modification du PLU, autorisation d'urbanisme à proximité de parcelles agricoles, je travaille de manière concertée avec la chambre d'agriculture et les structures agricoles locales. Pour préserver le potentiel*

- agricole et favoriser les circuits courts, j'engage des démarches pour créer des Zones Agricoles Protégées et(ou) définir un périmètre agricole.*
- *En tant qu'élu, je n'autorise de nouvelles implantations de logements privés ou publics et de tous bâtiments accueillant du public sur les terrains jouxtant des parcelles agricoles que si les projets prévoient la mise en place de zones tampons et/ou l'implantation de haies à la charge des collectivités ou autres aménageurs de l'espace.*
 - *J'inciter à consommer local lors des manifestations organisées sur mon territoire.*

➤ **Mes engagements en tant qu'Organisation Professionnelle Agricole**

- *Diffuser et promouvoir les bonnes pratiques agricoles et les mesures prises dans cette charte;*
- *Accompagner les exploitants dans leurs démarches en leur fournissant un appui technique ;*
- *Mettre en place des actions d'informations à disposition des différentes filières agricoles ;*
- *S'assurer auprès des établissements d'enseignement agricole et de la recherche que toutes les techniques et informations allant dans le sens de la préservation de l'environnement soient diffusées ;*

➤ **Mes engagements en tant qu'associations représentatives de la société civile**

- *Promouvoir la charte auprès des citoyens ;*
- *Mettre en place un suivi des différents rencontrés et des solutions apportées ;*
- *Contribuer au règlement des différends ;*
- *Inciter à acheter prioritairement des produits locaux. (car l'application de la charte implique des coûts supplémentaires pour les agriculteurs)*
- *J'inciter à consommer local lors des manifestations.*

➤ **Engagements communs :**

- *Animation de la charte au travers de l'organisation d'au moins une réunion annuelle avec les représentants de chaque signataire permettant le suivi de la mise en œuvre de la charte, recensement des éventuels points à améliorer pour lesquels des mesures spécifiques pourront être mis en place.*
- *Mettre en place une cellule de dialogue et de médiation, composé de représentants de chaque signataire de la charte, qui sera privilégiée en cas d'incident ou de conflit en lien avec les termes de la charte.*

- *J'informe la chambre départementale des notaires, les notaires, les offices de tourisme sur l'existence de la charte de bon voisinage et les sensibilise sur l'intérêt de communiquer auprès de leurs clients et usagers sur son existence.*
- *Mettre en place une réunion d'information des nouveaux élus à laquelle les anciens élus pourraient y participer pour partager leurs expériences.*
- *Mettre en place des indicateurs de suivi au niveau du Vaucluse (évolution du nombre d'exploitations en BIO et/ou HVE)*

CONCLUSION

Restons à l'écoute les uns des autres. Cherchons à comprendre l'autre pour mieux le respecter. Nous pourrions ainsi mieux vivre ensemble et partager durablement et sereinement notre beau territoire de Vaucluse.

SIGNATURES

ANNEXES
Ou
Mesures et Objectifs

ACCORDS
DE BON VOISINAGE DU VAUCLUSE :

PROJET

FICHE 1

Pour l'utilisation des produits phytosanitaires

➤ Mes engagements en tant qu'agriculteur

- *Lorsque j'utilise des produits phytosanitaires, je respecte les mesures de protection de l'environnement et de la santé, conformément aux réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne les zones de non traitement à proximité des cours d'eau identifiés dans l'arrêté préfectoral. [ajout « habitations » suivant décret Décembre 2019]*
- *Je m'engage à ne pas utiliser de produits CMR et perturbateurs endocriniens, s'il existe des alternatives efficaces et économiquement viables.*
- *Je m'engage à utiliser des produits de protection des plantes en me référant aux recommandations des organismes techniques disposant d'un agrément de conseil à l'utilisation des produits de protection des plantes pour le choix des produits et en consultant le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et les bulletins techniques diffusés régulièrement par ces organismes.*
- *Je vérifie la justification de l'intervention sur mes parcelles : état sanitaire, seuil d'intervention. Les observations des maladies et ravageurs permettent de conclure si le seuil d'intervention est dépassé ou non et ainsi d'estimer le risque sur les parcelles.*
- *Je prends en compte les données météorologiques locales avant toute intervention (vent, température, hygrométrie, pluie...) afin d'avoir des conditions d'application optimales. Les conditions météorologiques sont les principaux facteurs influençant la dérive, il faut donc consulter les prévisions météorologiques avant chaque traitement.*
- *Je réalise mes traitements dans le respect des prescriptions réglementaires pour éviter les dispersions et je respecte les propriétés voisines. C'est-à-dire que :*
 - *Je m'engage à optimiser le ciblage du produit de protection des plantes sur la végétation et ainsi limiter la dérive en dehors de la zone d'application en privilégiant l'usage de matériels ou d'équipements anti-dérive et/ou en privilégiant le recours à des adjuvants « limitation de dérive » qui permettent de réduire les embruns de pulvérisation.*
 - *Je respecte les mesures de protection adaptées voire les distances minimales prévues à proximité des établissements accueillant des personnes sensibles (établissements scolaires, crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, parcs publics, centres hospitaliers, cliniques, établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes adultes handicapées.)*
 - *Je et/ou mon salarié suis/est formé et titulaire d'un CERTIPHYTO valide, attestant d'une connaissance minimum sur les risques liés aux produits de protection des plantes en termes de santé et d'environnement (ou avoir recours à un prestataire agréé pour l'application des produits de protection des plantes en prestation de services).*
 - *J'ai connaissance et/ou informe mon salarié des modalités spécifiques d'emploi du produit utilisé en fonction de la culture, la météorologie et son usage.*

- *Je gère les effluents phytosanitaires générés lors du rinçage du matériel de pulvérisation et lors du nettoyage externe en respectant les conditions de dilution, distances à respecter afin de limiter l'impact pour l'environnement.*
- *Je fais contrôler mes pulvérisateurs tous les 5 ans.*
- *Je reste attentif à mes voisins, je me tiens à leur disposition afin de les renseigner des périodes de traitement et n'hésite pas à dialoguer avec eux pour leur éviter des désagréments trop importants.*
- *Si tous les moyens techniques ne permettent pas de réduire les impacts sur le voisinage, je m'engage à mettre en place une haie de protection dont le financement doit être conjointement assuré par la collectivité, le particulier concerné et l'agriculteur.*

➤ **Mes engagements en tant qu'usager de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)**

- *En cas de gêne ou de nuisance non supportable, j'en parle directement à l'exploitant avec bienveillance pour essayer de trouver une solution. Si aucune discussion n'est possible, je demande l'assistance du maire ou d'un conciliateur.*
- *Je comprends et accepte que le métier de l'agriculteur, qui dépend de la météo, impose parfois de travailler la nuit, le weekend et les jours fériés, que les traitements autorisés en agriculture biologique ou non peuvent être nécessaires et utiles pour soigner les cultures.*
- *Ne pas considérer les bornes de remplissage agricoles comme des décharges ou station de lavage de voitures.*

➤ **Mes engagements en tant que représentant de collectivité**

- *Je m'engage à ce que les arrêtés municipaux de restriction et d'interdiction n'aillent pas au-delà de ce que prescrit la loi, même pour répondre à des sollicitations locales disproportionnées.*
- *Je tente de répondre aux sollicitations des exploitants pour mettre en place des stations collectives de lavage avec traitement des effluents*
- *J'informe la population sur l'aspect obligatoire de certains traitements (ex : période de traitement contre la flavescence dorée)*

FICHE 2

Pour l'utilisation des matières fertilisantes

➤ Mes engagements en tant qu'agriculteur

- *Lorsque j'épands les produits organiques (compost, fumier, lisier, boue,...), je respecte le périmètre d'épandage et je les enfouis rapidement pour limiter les odeurs.*

➤ Mes engagements en tant qu'utilisateur de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)

- *En cas de gêne ou de nuisance non supportable, j'en parle directement à l'exploitant avec bienveillance pour essayer de trouver une solution. Si aucune discussion n'est possible, je demande l'assistance du maire.*
- *Je comprends et accepte que le métier de l'agriculteur, qui dépend de la météo, impose parfois de travailler la nuit, le weekend et les jours fériés.*

➤ Mes engagements en tant que représentant de collectivité

- *Je fais attention à ce que les arrêtés municipaux de restriction et d'interdiction n'aillent pas au-delà de ce que prescrit la loi, même pour répondre à des sollicitations locales disproportionnées.*

FICHE 3

Pour le bruit et les odeurs

Les activités agricoles peuvent être génératrices de bruits, occasionnellement nocturnes, et d'odeurs.

➤ **Mes engagements en tant qu'agriculteur**

- *Je fais mon possible pour prévenir mes voisins en prévision de travaux causant un bruit prolongé et intense ou nocturne ou dominical.*
- *Je reste attentif à mes voisins et n'hésite pas à dialoguer avec eux pour leur éviter des désagréments trop importants.*

➤ **Mes engagements en tant qu'usager de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)**

- *Je comprends et accepte que le métier de l'agriculteur, qui dépend principalement de la météo et d'autres contraintes (vendanges de nuits, livraison de produits frais matinaux), impose parfois de travailler la nuit, le week-end et les jours fériés. J'accepte donc que, ponctuellement, des machines agricoles puissent faire du bruit à côté de chez moi, même la nuit ou le week-end.*
- *En cas de gêne ou de nuisance non supportable, j'en parle directement à l'exploitant avec bienveillance pour essayer de trouver une solution. Si aucune discussion n'est possible, je demande l'assistance du maire.*
- *Je comprends et accepte qu'à certains moments de l'année il puisse y avoir des odeurs désagréables lors d'épandages.*
- *L'odeur émanant de produits utilisés n'est pas forcément synonyme de danger.*

➤ **Mes engagements en tant que représentant de collectivité**

- *Si je prends des arrêtés réglementant le bruit, je prends en compte les contraintes des agriculteurs afin de ne pas empêcher leur travail (par exemple horaires, exceptions prévues pour le travail de nuit ou tôt le matin, nécessité des canons effaroucheurs,...) Les bruits de jours et de nuits sont réglementés. Le maire peut rappeler ces règles.*
- *Je suis acteur des conciliations lorsque nécessaire.*

FICHE 4

Pour le brûlage des déchets verts

Seuls les exploitants agricoles bénéficient d'une dérogation départementale pour le brûlage de leurs déchets verts.

➤ **Mes engagements en tant qu'agriculteur**

- *Je recherche des alternatives au brûlage, notamment en privilégiant le recyclage lorsqu'une filière ou des solutions existent. A défaut, j'organise sur mes parcelles mon chantier de brûlage en respectant l'arrêté préfectoral en vigueur ou les restrictions temporaires.*
- *Je reste attentif à mes voisins et n'hésite pas à dialoguer avec eux pour leur éviter des désagréments trop importants et sécuriser la voie publique.*

➤ **Mes engagements en tant qu'usager de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)**

- *En cas de gêne ou de nuisance non supportable, j'en parle directement à l'exploitant avec bienveillance pour essayer de trouver une solution. Si aucune discussion n'est possible, je demande l'assistance du maire.*
- *Interdiction de brûlage de mes végétaux et d'écobuages (voir réglementation), je dois les déposer en déchetterie.*

➤ **Mes engagements en tant que représentant de collectivité**

- *Information sur les dérogations en agriculture aux autorités compétentes*

Proposition de rajouter un volet « Gestion des déchets agricoles » :
gestion des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires, des plastiques agricoles...

FICHE 5

Le respect des récoltes, de la propriété et du travail des agriculteurs

➤ Mes engagements en tant qu'agriculteur

- Surveillance des parcs, troupeaux et des chiens
- En cas de constat d'infraction et nuisance, je discute et si discours impossible je préviens les autorités compétentes.

➤ Mes engagements en tant qu'usager de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)

- *J'emprunte les chemins communaux ou les chemins de randonnées pédestres référencés. Je ne traverse pas les parcelles cultivées (vergers, vignes, prairies, champs,...), même s'il n'y a pas de clôture et je respecte les cultures en place. Je ne suis pas autorisé à me déplacer dans les propriétés agricoles sans l'autorisation préalable des agriculteurs.*
- *Je préserve la propreté de la campagne et je ne jette pas mes déchets y compris végétaux, y compris le long des routes.*
- *Je ne cueille pas de fruits dans les vergers et vignes, ne ramasse pas de légumes ou autres cultures, ni ne cueille de fleurs sans autorisation de leur propriétaire. Récolter une culture qui ne m'appartient pas sans autorisation est qualifié de vol, c'est un délit sanctionné pénalement. Si vous souhaitez goûter quelques fruits demandez à l'exploitant, il ne sera que plus heureux de vous faire déguster sa production !*
- *Je ne pénètre pas dans les bâtiments d'exploitation et les parcelles sans l'accord de l'exploitant : ce sont des propriétés privées.*
- *J'empêche la divagation de mes chiens afin d'éviter d'effrayer les troupeaux ou de blesser les animaux, mais aussi pour éviter que mon chien ne soit blessé.*
- *Je n'approche pas les troupeaux, n'essaye pas d'aller caresser les animaux et ne rentre surtout pas dans les parcs. Les chiens qui gardent les troupeaux sont là pour les protéger, si je les approche de trop près ils pourraient se retourner contre moi en croyant le troupeau en danger.*
- *J'élague mes haies conformément à la réglementation afin notamment qu'elles ne débordent pas sur les cultures voisines.*
- *Je ne me gare pas dans les parcelles ainsi que sur les voies d'accès à celles-ci.*

➤ Mes engagements en tant que représentant de collectivité

FICHE 6

L'utilisation des routes et chemins publics

➤ Mes engagements en tant qu'agriculteur

- *Je respecte la réglementation en matière de signalisation routière pour le matériel tracté ou porté.*
- *A l'occasion des travaux agricoles, en cas de salissures très importantes de la chaussée (terre, boue,...) pouvant compromettre la sécurité routière, je signale le danger par un panneau et nettoie si possible la chaussée. En cas d'impossibilité, je préviens les services municipaux.*
- *J'entretiens en élaguant mes haies conformément à la réglementation.*
- *Lorsque j'irrigue les cultures, j'oriente les enrouleurs ou les rampes pour ne pas arroser la chaussée et veille à la sécurité routière.*
- *Lorsque je circule sur des routes avec des engins agricoles ou en convoi, je veille à signaler visiblement ceux-ci et si nécessaire à avoir un véhicule d'accompagnement. Les conducteurs de tous engins agricoles doivent se ranger dès que cela est possible afin de laisser passer les véhicules de tourisme de façon à faciliter la circulation.*

➤ Mes engagements en tant qu'usager de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)

Lorsque je roule en zone rurale,

- *Je fais attention à ma vitesse et choisis la conduite douce. Les routes sont étroites, je peux être surpris par un véhicule agricole ou par un troupeau*
- *Je veille à ne pas entraver le passage des véhicules agricoles et le travail par un stationnement gênant, notamment au niveau des accès aux parcelles*

➤ Mes engagements en tant que représentant de collectivité

- *Je prends en compte les contraintes liées au travail agricole (passage de gros engins, camions de livraison, circulation de véhicules lents,...) avant tout aménagement sur le domaine routier.*
- *J'assure dans ma commune la circulation des engins agricoles. Lorsque les routes communales interdisent le passage de ces engins (poids, hauteur), je mets en place des itinéraires de substitution en concertation avec les communes voisines.*
- *Dans le cas de projets de développement agricole, je suis informé par l'agriculteur, et dois mesurer l'impact de ce projet sur le voisinage, devancer les questions, les remarques et les oppositions et organiser des réunions de concertation et d'information*
- *Je fais élaguer les haies et arbres de la commune conformément à la réglementation.*
- *Je place les panneaux nécessaires pour signaler les engins agricoles, les passages et traversées de troupeaux...*

FICHE 7

L'eau, un bien commun

➤ Mes engagements en tant qu'agriculteur

- Je respecte la réglementation sur les distances de traitement et les bandes tampons
- Je ne jette pas n'importe quoi dans les cours d'eau (même éviter de déverser l'eau de lavage des légumes souillée de terre...)
- Respecter la réglementation sur les prélèvements
- Entretien mes fossés

➤ Mes engagements en tant qu'utilisateur de l'espace rural (habitant, riverain, promeneur, sportif, chasseur)

- Je ne jette pas n'importe quoi dans les cours d'eau (même l'eau des piscines)
- Je me renseigne sur les endroits où les pêcheurs ont une servitude de passage
- Respecter la réglementation sur les prélèvements en milieu naturel.
- En tant que propriétaire je dois entretenir mes fossés.

➤ Mes engagements en tant que représentant de collectivité

- Je veille à sécuriser mes installations afin d'éviter tout déversement des stations d'épuration
- Je fais respecter la réglementation sur les forages pour tous les usagers afin de protéger les nappes.
-

FICHE 8

Définitions

Agriculteur : personne qui dirige une exploitation agricole et qui exerce une activité agricole. L'activité agricole est définie par le code rural comme la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Agriculture biologique : mode de production agricole n'utilisant pas de produits de synthèse

Agriculture raisonnée : mode de production agricole visant à optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants, et notamment les substances chimiques utilisées (pesticides, engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement.

Amendement : apport d'un produit destiné à améliorer la qualité des sols notamment en termes de structure.

Certiphyto : Certificat attribué à l'issue d'une formation à tous les exploitants agricoles ou salariés leur permettant d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires

Engrais : substances minérales ou organiques destinées à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs de façon à améliorer leur croissance, les rendements et la qualité des cultures.

Fertilisation : processus consistant à apporter à un milieu de culture, tel que le sol, les éléments minéraux nécessaires au développement de la plante.

Irrigation : Apport d'eau aux cultures pour leur permettre d'accomplir leur cycle végétatif et pour faire face aux éventuels déficits pluviométriques qui pourraient compromettre la survie du végétal.

La Haute Valeur Environnementale (HVE) : Cette démarche s'appuie sur des indicateurs de performance environnementale qui portent sur l'intégralité de l'exploitation. La certification permet d'attester que les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont très largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages) est réduite au minimum.

Produit phytosanitaire : produit homologué, constitué d'une substance active ou d'une association de plusieurs substances naturelles ou de synthèse ou de micro-organismes, destiné à protéger des espèces végétales cultivées et à sécuriser les récoltes.

Propriété privée agricole : parcelles exploitées par les agriculteurs comportant ou non des clôtures.

SAU : surface agricole utile (= surface exploitée par les agriculteurs)

Zone agricole : Parties du territoire dans lesquelles sont exercées des activités agricoles. Elle concerne l'intégralité de la « zone A » des PLU (plans locaux d'occupation des sols) et NC des POS (plans d'occupation des sols) mais également toutes les parcelles situées hors de cette zone et utilisées pour une activité agricole.